



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-11002

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-10-01-007 - Arrêté d'habilitation certificat conformité CABINET EMPRIXIA.odt
(2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-10-01-007

Arrêté d'habilitation certificat conformité CABINET
EMPRIXIA.odt

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DE LA COORDINATION
DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée par la SARL OFC EMPRIXIA, domiciliée 61 Boulevard Robert Jarry 72000 LE MANS, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL OFC EMPRIXIA, domiciliée 61 Boulevard Robert Jarry 72000 LE MANS est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 1er octobre 2020
Pour la Préfète et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHIER

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARL OFC EMPRIXIA
Siret : 498 455 112 R.C.S. LE MANS

Nom et adresse de l'organisme

Société OFC EMPRIXIA
Siège social : 61 Boulevard Robert Jarry 72000 LE MANS
Tél : 02 53 49 10 40
adresse électronique : m.pean@emprixia.com

Représentant légal

M. Olivier FOUQUERÉ

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M. Olivier FOUQUERÉ

Mme Alexandra AUDUC

Mme Virginie NOWAKOWSKI

M. Nicolas LEROY

M. Alexis TILLY

Mme Alexia MOLAC

M. Benoît FOUQUERÉ